Comité de Pilotage

Décision N° 07/11/23 portant approbation de 3ème et dernière tranche du Programme d'Appui à la Réforme de l'Aménagement du Territoire (PARAT)

Rappelant les décisions de la 3ème réunion du 08 février 2017 et la 5ème réunion du 03 octobre 2018 du Comité de Pilotage (COPIL) du FONAREDD portant respectivement approbation d'une allocation financière de 4 M USD et d'un addendum de 4 M USD supplémentaires, ce qui ramène le budget total approuvé à 8 M USD pour le Programme d'Appui à la Réforme de l'Aménagement du Territoire.

Considérant la résolution de la 42ème réunion du Comité Technique du FONAREDD de mettre en place une période intérimaire de 12 mois, en attendant une réflexion globale sur les modalités de poursuite de l'appui à la réforme de l'aménagement du territoire sur base des conclusions des évaluations et de la feuille de route du ministère.

Prenant en compte le plan de travail soumis par l'agence d'exécution (PNUD) et présenté par le Secrétaire Général à l'Aménagement du Territoire ;

Le Comité de Pilotage :

Approuve, sur recommandation du CT 58, le Plan de travail de la période, soumis par l'Agence d'exécution PNUD et endossé par le Ministre d'Etat de l'Aménagement du Territoire pour un montant total de 1.374.000 USD (un million trois cent septante-quatre mille dollars américains).

Approuve le décaissement de la somme de 1.374.395 $ au titre de 3ème et dernière tranche du budget alloué au projet qui servira à appuyer les priorités définies par le Ministère dans le plan de travail ainsi qu'à accompagner la réalisation des deux études lancées (sur le potentiel agricole avec WUR et sur le capital forestier avec FRM)).

Approuve l'extension sans coûts du projet pour la période sollicitée jusqu'au 31 décembre 2024

Instruit le **Secrétariat Exécutif** d'initier dès à présent des discussions avec le PNUD sur notamment ses réponses aux recommandations de la résolution du CT 58 et de suivre le bon déroulement de ces deux études.

Rappelle à l'Agence les recommandations du Comité Technique 58 qui suivent :

- Identifier et recruter par procédure de consultation, en consultation avec les Secrétariats de FONAREDD et CAFI, une assistance technique (Consultant individuel) au programme à même d'appuyer les parties prenantes clés du programme (Ministère, FONAREDD, CAFI, PNUD) dans la coordination, les synergies, le contrôle-qualité des livrables et outils, et l'intégration des activités de la réforme de l'aménagement du territoire à tous les échelons.
- Instituer dès à présent au sein du Ministère de l'Aménagement du territoire une unité de gestion financière très légère ainsi que les outils de gestion adéquats pour une comptabilité à même d'appuyer le ministère dans la mise en œuvre des certaines activités du programme après évaluer et renforcer les capacités de gestion financière et comptable du Ministère.

FONDS NATIONAL REDD

République Démocratique du Congo
MINISTÈRE DES FINANCES
Comité Technique de suivi et d'évaluation
des Réformes (CTR)

Fait à Kinshasa, le 08 12 2023

Le Président du Comité de Pilotage,

[redacted]

Nicolas KAZADI KADIMA-NZUJI

Ministre des Finances

[redacted]